

DÉLIBÉRATION N° DL20210084 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

SAISON CULTURELLE 2021/2022 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Afin de développer l'ancrage et la diversité de la programmation culturelle, la ville de Saint-Chamond et plusieurs partenaires, porteurs d'une programmation, ont travaillé ensemble sur des accueils de spectacles partagés. Ces partenaires sont : le Festival des 7 collines et le RhinoJazz(s) festival.

La première partie de la saison culturelle 2021/2022 comprendra deux spectacles pour l'été dans le cadre d'un budget artistique partagé (dépenses et recettes), organisés de la façon suivante :

La ville de Saint-Chamond versera une participation forfaitaire pour l'accueil des spectacles :

- ▶ «FINALE» de la compagnie Analog les jeudi 1er et vendredi 2 juillet 2021 à 20h30, salle Aristide Briand, programmé à Saint-Chamond par Le Festival des 7 Collines ;
- ▶ «AVANT LA NUIT D'APRES» de la compagnie EquiNote les vendredi 2 et samedi 3 juillet 2021 à 20h et dimanche 4 juillet 2021 à 18h, sous chapiteau – Puits Couriot Parc-Musée de la Mine programmé à Saint-Etienne par Le Festival des 7 Collines.

La ville de Saint-Chamond participera à cet accueil à hauteur de 7 500 € répartis de la manière suivante :

- 4 500 € de participation au budget dépenses du spectacle « FINALE »
et
- 3 000 € pour l'achat de 100 places à 30 € pour le spectacle « AVANT LA NUIT D'APRES » ainsi qu'à certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle ...).

La ville de Saint-Chamond disposera d'un contingent à vendre de 350 places :

- 250 places pour « FINALE » (125 pour le jeudi 1er juillet et 125 pour le vendredi 2 juillet 2021),
- 100 places pour « AVANT LA NUIT D'APRES » (25 pour le vendredi 2 juillet, 50 pour le samedi 3 juillet et 25 places pour le dimanche 4 juillet 2021).

La ville de Saint-Chamond fixe au partenaire organisateur référent, sa contribution financière pour l'accueil des spectacles :

- ▶ «KRYSTLE WARREN SOLO, suivi de "SOUNDS OF JIMI" avec Thomas Naim Trio le vendredi 15 octobre 2021 à 20h30, salle Aristide Briand en partenariat avec Rhino-Jazz(s) Festival,

La prise en charge des dépenses artistiques et la répartition du contingent de places à vendre se feront de la manière suivante :

- 6 650 € pour l'association Rhino Jazz(s) Festival et 337 places à vendre,
- 8 000 € pour la ville de Saint-Chamond et 413 places à vendre.

La ville participera à certains moyens techniques développés dans la convention (mise à disposition gracieuse de la salle ...).

Pour chacun des spectacles, les modalités de versement des sommes dues, ainsi que les conditions de ventes sont décrites dans les conventions jointes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion des conventions de partenariat avec le festival des 7 collines et le Rhino-Jazz(s) festival,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20210628-DL20210084-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD